

Image not found or type unknown



## Usage normal sur les murs ? ou responsabilité du locataire ?

Par **FredonN92**, le 11/03/2021 à 04:25

Ok merci pour votre réponse

Par **john12**, le 11/03/2021 à 08:38

Bonjour

Il n'est pas normal de rendre un appartement avec de multiples taches non nettoyées, quand bien même il y aurait eu 5 ans d'occupation.

Essayez de trouver un accord avec votre propriétaire, si la retenue sur caution est manifestement trop importante. Il n'est pas question que le propriétaire profite de la situation pour refaire toutes les peintures.

Si vous jugez la retenue excessive et si le propriétaire ne veut rien entendre, envoyez, après négociation, un recommandé menaçant d'action devant le tribunal judiciaire en cas de refus. Cela pourrait suffire à obtenir gain de cause.

De nombreux articles existent à ce sujet. Je vous communique le lien vers l'un deux :

<https://www.legalplace.fr/guides/facturation-apres-etat-lieux-sortie/#:~:text=Cependant%2C%20il%20faut%20distinguer%20l,une%20facture%20est%20possible%2>

Cordialement

Par **youris**, le 11/03/2021 à 13:13

bonjour,

comme john12,

des multiples tâches sur les murs ne sont pas un usage normal d'un bien loué même au bout

de 5 ans.

d'ou proviennent ces tâches noires ?

Il n'y a pas d'obligation pour un bailleur de refaire les peintures tous les 5 ans, il doit louer un logement décent.

salutations